



Création jardin partagé

Par **letters**, le **08/10/2014** à **23:28**

Bonsoir,
Je souhaiterais créer un jardin partagé dans ma copropriété sur un espace vert (15m x 5m sur parties communes) qui contient déjà un massif de fleurs.
Je voulais installer des carrés potager et les faire gérer par un groupe de copropriétaire ou une association.
J'ai appelé notre syndic qui m'a dit à ma grande surprise qu'il fallait tout d'abord passer par une modification du règlement de copropriété !! (très coûteuse soit dit en passant).
Quelles sont les étapes à respecter pour réaliser ce projet le plus simplement possible.
La modification du règlement de copropriété est-elle obligatoire ?
Par avance merci pour vos retours.
Bob

Par **moisse**, le **09/10/2014** à **09:06**

Bonjour,
Votre syndic a raison. Comment disposer de parties communes au bénéfice de quelques résidents, propriétaires ou locataires ?
C'est en quelque sorte une privatisation, la privation de jouissance d'un bien et il est certain que l'accord de leur propriétaire est indispensable.

Par **letters**, le **11/10/2014** à **22:21**

Bonsoir,
J'ai eu les informations : en fait s'il s'agit de carrés potager donc de bacs hors sol disposés sur un espace vert déjà existant il n'y a pas lieu de modifier le règlement de copro.

Par **moisse**, le **12/10/2014** à **11:37**

A condition que tout un chacun puisse bénéficier des produits.rnC'est là je pense que le bât va blesser, et qu'il vaut mieux demander l'accord des copropriétaires lors de la prochaine AG.